

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs 162 rue du Brome St-Augustin-de-Desmaures Qc G3A 2P5 Téléphone :

(418) 878-8901

Télécopieur : (418) 878-8980 Numéro sans frais : 1 888 523-2863 Courriel: info@fedecp.com

AFFILIATION / Partenaire

☐ Renouvellement		Réservé à la Fédération
☐ Nouveau membre		
		Date d'affiliation :
		Numéro de chèque : Date du chèque :
Numéro de l'organisme :		Date du cheque .
Nom de l'organisme :		
Adresse:		
Ville :	Code postal	·
Téléphone :		
Courriel :		
	Nombre de membres s'il y a lieu :	
Personne-ressource :		
Nom :		
Titre:		
Téléphone :		
Courriel :		
ı	INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Type d'organisme :		
☐ Association de chasse et/ou pêche	☐ Foresterie	☐ Pourvoirie
☐ Centre de formation / École☐ Corporation	☐ Municipalité☐ Organisme de bassin versant	□ SÉPAQ □ ZEC
·	- Organismo de bassim versam	_ 220
☐ Autres : préciser		
Champ(s) d'activité(s) (cocher la(l	les) case(s) qui vous concerne)	
☐ Aménagement/Restauration faunique	☐ Évènements-bénéfices	□ Diágoogo
☐ Amenagement/Restauration raunique	☐ Evenements-benefices ☐ Fête de la pêche	☐ Piégeage☐ Relève / Initiation
☐ Chasse		
☐ Chasse☐ Chien de chasse	□ Pêche	□ Sauvagine
		☐ Sauvagine

UN GESTE CONCRET DE PARTENARIAT!

LA MISSION ET LES VALEURS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Sa mission est de représenter et de défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, de contribuer à l'éducation sur les pratiques sécuritaires et de participer activement à la conservation et à la mise en valeur de la faune afin d'assurer la pérennité des ressources et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et récréatives.

Valeurs:

Les principales valeurs défendues sont le travail bénévole, le respect des personnes, des genres et des communautés, la reconnaissance de la faune comme étant un bien collectif, le partage équitable des ressources fauniques, les comportements éthiques dans la pratique, la promotion des activités de prélèvement faunique et de leur valeur économique et la conservation de la faune et de ses habitats.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Défendre les intérêts des chasseurs et des pêcheurs québécois en travaillant à préserver l'accessibilité aux territoires et aux activités de chasse et de pêche.

Assurer la pérennité de la chasse en faisant la promotion et en développant la relève.

Effectuer une veille des réglementations et des lois qui touchent le secteur faunique et les activités qui y sont reliées, et agir en tant que représentant des chasseurs et pêcheurs québécois lors de l'élaboration ou de modifications des règlements.

Proposer et soutenir des propositions de modifications réglementaires qui facilitent la pratique des activités de prélèvement tout en assurant leur pérennité.

Participer à la restauration d'habitats fauniques et au développement de la relève par le financement de projets réalisés par des associations membres.

Soutenir les regroupements, organismes et partenaires dont les projets environnementaux et fauniques contribuent à la mission de la Fédération.

Développer et exécuter des projets de préservation de la biodiversité et de l'environnement, et d'aménagement de la faune, de la flore et d'autres ressources naturelles.

Éduquer et sensibiliser les chasseurs et les pêcheurs à la pratique sécuritaire et éthique des activités de prélèvement.

Produire et partager des outils éducatifs qui soutiennent les chasseurs et les pêcheurs dans la pratique de leurs activités.

LES MEMBRES PARTENAIRES

Les corps publics, les sociétés commerciales, les organismes à but lucratif ou non, les municipalités et groupements qui adhèrent à la mission de la Fédération et à ses objectifs peuvent devenir membre partenaire. La moitié de la cotisation d'un membre partenaire sera redistribuée à la régionale qui aura agi d'intermédiaire entre la Fédération et le membre partenaire.

Le conseil d'administration de la Fédération se réserve le droit de refuser l'affiliation d'une association ou d'un organisme comme membre partenaire, dans le cas où les objectifs du demandeur seraient en conflit d'intérêts avec la mission de la Fédération.

Les membres partenaires peuvent assister à l'assemblée générale annuelle de la Fédération à titre d'observateur.

L'assemblée générale de la Fédération se réunit une fois l'an, dans les 120 jours suivant la fin de son année fiscale (31 décembre), généralement la troisième fin de semaine d'avril.

La cotisation d'un membre partenaire est de 150 \$ par année, renouvelable le 1er janvier de chaque année.

Être MEMBRE PARTENAIRE de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs c'est :

Encourager les activités qui visent la conservation et la mise en valeur de la faune québécoise et de ses habitats.

Reconnaître la valeur inestimable de l'héritage faunique québécois et s'engager concrètement en faveur de son maintien et de sa mise en valeur.

Adhérer à une mission qui est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

Les avantages d'être MEMBRE PARTENAIRE de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Une visibilité accrue dans le milieu de la faune et un contact privilégié avec le réseau de ses utilisateurs.

Un intermédiaire crédible entre les utilisateurs de la faune et le monde municipal.

Un accès aux programmes de bourses de la Fondation Héritage faune.

Un accès à différents services de soutien.